



LES AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général,
Affiliée à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du lundi 20 juin 2022 à 19 heures à Pau

Présents

Françoise CAVALIER, Janick CAZAUBON, Thierry COUMEL, Pascal COURTIN, Didier DABBADIE, Françoise DALIGAUX, Yves ÉMENT, Élisabeth LABAT, Hervé LATKOWSKI, Catherine LAURANS-SOENEN, Joëlle LE LAY, Chantal MENAUD et Alain PUJO.

Excusés et représentés : Bernard CANUT-ROCAFORT représenté par Didier DABBADIE et Albert DARRACQ représenté par Catherine LAURENS-SOENEN.

La séance est ouverte à 19 h 05.

Votants = 15

ORDRE DU JOUR :

- I. Enregistrement des décisions prises par consultation électronique
- II. Modification du règlement intérieur
- III. Contrat d'assurance des adhérents
- IV. Adhésion 2022-2023
- V. Évolution du site internet
- VI. Partenariat avec le Parc national des Pyrénées
- VII. Permanences et commissions
- VIII. Informations
- IX. Questions diverses
- X. Calendrier

I - ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS PRISES PAR CONSULTATION ÉLECTRONIQUE

Le compte rendu du conseil d'administration (CA) du 31 janvier 2022 a été approuvé avec 14 voix pour (un administrateur absent lors de la réunion n'avait pas à voter) le 7 février 2022, via Doodle.

Les tarifs du Pass'Randos 2022 : 22 € (adultes) et 10 € (mineurs) assurance Albingia incluse, ainsi que les conditions d'accès aux différents niveaux identiques à celles de 2021, ont été adoptées à l'unanimité le 8 avril 2022 via Askabox.

II – MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur (RI), avec ses différentes annexes ou parties, a besoin d'être restructuré. Hervé LATKOWSKI demande que la commission Statuts-règlement intérieur présente un projet lors de la réunion des encadrants organisée en vue du programme 245, en février 2023, pour avis. L'objectif est que le nouveau document soit validé par le CA en temps voulu afin d'être en fonction à la rentrée de septembre 2023. Des modifications doivent cependant être apportées dès à présent.

Partie relative aux sorties

Avancement d'une sortie : Le RI – Partie relative aux sorties autorise l'avancement d'une sortie uniquement du dimanche au samedi pour raison météorologique.

Le CA a décidé par consultation électronique en janvier 2021 de permettre l'avancement d'une sortie de manière plus large.

Par ailleurs, ce document souligne qu'une sortie ne peut être reportée « que pour des cas bien précis » énumérés et suivis de « etc », ce qui est contradictoire.

Après avis favorable de la commission Statuts-règlement intérieur qui s'est réuni le 13 mai, il est proposé de supprimer la troisième phrase du paragraphe « Date » page 1 et de modifier la deuxième comme suit :

« Une fois validée par la commission des Sorties et de la formation et inscrite au programme, elle ne peut être avancée, reportée ou annulée qu'après validation de la présidence ou du responsable de la commission des Sorties et de la formation ».

Harmonisation des modalités : Le dernier alinéa de la page 2, dans « Consignes aux chefs de file – Élaboration du programme des sorties », il est écrit « Une sortie complémentaire, uniquement de niveau 1, 2 ou 3, peut être ajoutée au programme en cas de besoin. Elle est publiée sous la responsabilité de la présidence et du responsable de la commission des sorties et de la formation ». Le CA décide de remplacer le « et » par « ou ».

Encadrement des sorties nocturnes : Pour des raisons de sécurité, la commission des Sorties et de la formation demande la présence obligatoire d'un serre-file quel que soit le nombre de participants.

Après avis favorable de la commission Statuts-règlement intérieur, il est proposé d'ajouter page 2, dans « Consignes aux chefs de file – Élaboration du programme des sorties », après le quatrième alinéa :
« le chef de file doit impérativement désigner un serre-file pour les sorties nocturnes ».

**Vote pour valider les modifications du règlement intérieur partie relative aux sorties ci-dessus énoncées et entamer une étude sur la restructuration du règlement intérieur et ses annexes
POUR : à l'unanimité**

Procédure d'organisation et de tenue des assemblées générales (AG)

Constatant l'obsolescence du document, le conseil d'administration a validé dans l'urgence la procédure d'organisation et de tenue des assemblées générales ordinaires en octobre 2021. Le petit groupe de travail initial puis la commission Statuts-règlement intérieur se sont réunis à nouveau afin d'adapter cette procédure à toutes les AG, ordinaires et extraordinaires. L'article 14 des statuts concernant les assemblées générales extraordinaires a été ajouté, le mot ordinaire a été supprimé chaque fois qu'il était inutile et une tournure de phrase rectifiée afin de prendre en compte le dépouillement des votes à bulletin secret autres que l'élection des membres du CA.

Après avis favorable de la commission Statuts-règlement intérieur, il est proposé d'apporter ces modifications.

**Vote pour valider la procédure d'organisation et de tenue des AG comme expliqué ci-dessus
POUR : à l'unanimité**

III – CONTRAT D'ASSURANCE DES ADHÉRENTS

Actuellement les adhérents peuvent soit attester qu'ils ont une assurance personnelle couvrant les dommages corporels et les frais de secours en montagne, soit prendre l'assurance collective proposée par les APNP avec la compagnie Albingia. Pour 8 € par an, elle couvre toutes les activités de l'association, avec ou en dehors de celle-ci, sauf la via ferrata (et la spéléologie). Elle assure les « restes à charge » sur présentation de facture, jusqu'à l'échéance suivant le 85^e anniversaire. Elle ne fournit pas de ligne directe pour prendre en charge le rapatriement. Tous ces renseignements et plus figurent sur le site des APNP dans l'onglet « Adhésion-Modalités d'adhésion ».

Quand le nombre d'adhérents optant pour cette assurance collective est insuffisant, ce qui a été le cas ces dernières années, l'association est déficitaire. C'est un problème à ne pas négliger.

Les associations sportives ne sont aucunement obligées de proposer une assurance collective à leurs adhérents. L'article L.321-4 du code du Sport précise seulement qu'elles sont tenues de les informer de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Pascal COURTIN a réalisé une étude comparative de plusieurs assurances individuelles. Elles sont toutes plus onéreuses que la formule Albingia. En compensation, elles offrent plus de services. Exemples :

- ANCEF (association nationale des centres et foyer de ski de fond et de montagne), propose un passeport montagne. Avec 19,50 € par an, vous êtes couverts pour les sports et activités d'hiver et d'été (dont la via ferrata, le VTT... et vous avez un numéro d'assistance.

- Au vieux campeur, pour 25 € vous êtes couverts pour la via ferrata, le canyoning,... et vous avez des remises dans le magasin.

Par contre, le fait de passer par l'association entraînerait pour celle-ci un lourd travail administratif.

Parallèlement, Pascal COURTIN a négocié une réduction substantielle du coût du contrat chez Albingia. Les adhérents qui le souhaitent peuvent prendre à titre personnel l'assurance qui convient à leurs besoins spécifiques, comme certains le font déjà. Même si l'association n'est pas obligée de faire, le fait de proposer une assurance collective rend service à nombre d'adhérents.

Après discussion et compte tenu de tous ces éléments, il est proposé de maintenir l'offre d'assurance collective actuelle avec une participation annuelle inchangée de 8 € par an.

**Vote pour maintenir une proposition d'assurance avec Albingia aux adhérents à 8 € par an
POUR : à l'unanimité**

IV – ADHÉSION 2022-2023

Bulletin d'adhésion

Il doit être actualisé notamment sur les consentements et sur le respect de l'article L.321-4 du code du Sport qui impose de porter à la connaissance des adhérents certaines informations. Le premier alinéa concerne les assurances et le deuxième, qui a été ajouté par la loi n°2022-296 du 2 mars 2022, les victimes de violences. Joëlle LE LAY assistée de Françoise CAVALIER et Françoise DALIGAUX, se chargera de la rédaction du nouveau bulletin d'inscription et des modalités à mentionner sur le site, avant la mi-août.

Tarifs

Les tarifs d'adhésion aux APNP pour l'année 2021-2022 sont : Membre actif : 40 € - Conjoint, étudiant, demandeur d'emploi : 20 € - Mineur de 10 à 18 ans : 10 €.

Vue la conjoncture actuelle, il est proposé de maintenir ces tarifs pour l'année 2022-2023.

**Vote pour le maintien des tarifs d'adhésion en 2022-2023
POUR : 14 – Contre : 1 – Abstention : 0**

V – ÉVOLUTION DU SITE INTERNET

Notre site internet a été conçu en 2017 et a connu à l'époque des développements spécifiques complexes qui ne permettent plus les mises à jour des modules, dont certains sont désormais intégrés dans WordPress pour plus de simplicité, et qui bloquent nos demandes d'évolution.

Le site internet est la vitrine de l'association pour les extérieurs et l'outil de réservation pour les adhérents. Il se doit d'être attrayant efficace et rapide, afin de répondre à tous nos besoins, y compris ceux de pouvoir facilement intervenir pour le faire évoluer.

Françoise DALIGAUX, Alain PUJO, accompagnés de Valérie RAVOIRE, travaillent fréquemment avec la société Happiness qui a créé le site. Ils constatent tous les jours des situations de blocage, nécessitant d'importantes mises à jour. Celles-ci permettront d'atteindre nos objectifs grâce à une mise à jour technique du site (upgrade du noyau de WordPress et de l'outil de réservation). De plus, cette refonte sera l'occasion d'améliorer notre référencement afin que notre site soit plus visible sur internet. Ils présentent le devis établi par Happiness. Il sera plus rapide et moins cher de choisir cette solution plutôt que d'opter pour une refonte complète (au minimum 20 000 €), a fortiori si on faisait appel à un nouveau prestataire.

**Vote pour l'acceptation du devis de Happiness pour un montant de 3 397,20 € TTC, ayant pour objet la mise à jour technique du site internet de l'association ainsi qu'un meilleur référencement
Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 1**

Afin de mener à bien ce projet, Françoise DALIGAUX est nommée chef de projet. Elle constituera un groupe de travail avec des membres du CA. La première réunion avec Happiness aura lieu le 5 juillet.

VI – PARTENARIAT AVEC LE PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

Un groupe de travail a participé à une réunion le 17 mai au Parc national des Pyrénées (PnP) afin de redéfinir les modalités de notre partenariat. Un compte rendu interne, abondé d'informations contenues dans celui du PnP a été réalisé par Joëlle LE LAY puis envoyé aux administrateurs.

Les sujets abordés lors de cette réunion sont :

Veille sentiers : Un dispositif sera mis en place pour faire remonter au PnP les problèmes constatés (signalétique, détérioration). Jean-Marie DELADERRIÈRE sera l'interlocuteur technique du PnP pour le tester.

Points noirs paysagers : Projet à définir.

Programme ABC : L'apport essentiel et de qualité du groupe Flore avec Janick CAZAUBON et des membres de l'association botanique du bassin de l'Adour (ABBA) est très apprécié par le PnP. Ils continuent l'inventaire.

Festival Image Nature : Il aura lieu à Cauterets du 23 au 25 septembre 2022 sur le thème des animaux volants. Janick CAZAUBON animera des ateliers pour les scolaires comme les années précédentes.

Observatoire des paysages : Projet à définir.

Montagne propre : Le PnP répond aux demandes de communes en faisant participer des gardes moniteurs.

Observation des bouquetins : Le site www.bouquetin-pyrenees.fr fonctionnera jusqu'au 31 décembre 2022. Le PnP souhaite mettre en place un nouveau dispositif en collaboration avec les APNP et les Ariégeois.

Sorties avec garde moniteur : Trois sorties par an seront accordées, après validation par leur hiérarchie.

Sorties grand public : Elles sont désormais ouvertes aux adhérents des APNP.

Promotion de la Marque Esprit Parc : Les APNP continuent à relayer l'information.

Rencontres avec les Amis du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises : Le chef du secteur concerné du PnP accompagnera les adhérents des deux associations chaque fois que les APNP seront les organisateurs.

Conseil économique, social et culturel : Les APNP seront informés des travaux du groupe de travail sur les problèmes liés à l'augmentation de la population en montagne.

Réunions périodiques : Elles seront organisées deux fois par an pour faire le point, à l'initiative des APNP.

Didier DABBADIE, responsable de la commission des Relations avec le Parc national des Pyrénées est chargé du suivi et de la coordination de toutes les activités en lien avec le PnP.

VII – PERMANENCES ET COMMISSIONS

Permanences

On constate très peu de fréquentation dans les permanences. Hervé LATKOWSKI demande qu'une réflexion soit menée afin que ces lieux retrouvent plus d'activité.

Commissions

- Statuts-règlement intérieur : Veiller à l'avenir à ce que le RI soit mis à jour avant chaque rentrée.
- Communication : Organiser la répartition des tâches concernant les relations avec la presse.

IX - INFORMATIONS

Partenariat avec la ville de Pau – Activités périscolaires : Alain PUJO reprendra contact avec la référente pédagogique et éducative à la direction Sport-éducation de la ville de Pau afin de relancer le projet.

Page Facebook : À ce jour 204 abonnés (164 en janvier) et 163 personnes qui aiment notre page (132 en janvier). La meilleure publication du dernier mois glissant est celle de la rando-yoga organisée pour La République des Pyrénées.

Données personnelles : La saisie des fiches de registres de traitement RGPD (règlement général sur la protection des données), pour respecter la conformité avec la CNIL, est toujours en cours.

La communication des coordonnées entre adhérents est possible sous réserve de d'obtenir expressément le consentement des adhérents et de trouver la manière de gérer les numéros publiables ou non.

Matériel mis à disposition des adhérents : Hervé LATKOWSKI suit les modalités d'inventaire et de prêts ainsi que les conventions. Le remplacement des DVA sera étudié au coup par coup lorsque la réforme des anciens modèles sera décidée car le coût de ces appareils est très élevé.

Listes des groupes : Les modifications depuis le dernier CA concernent le groupe Balisage avec notamment trois nouveaux diplômés. La liste mise à jour sera disponible sur le site comme habituellement.

Indicateurs de suivi de la vie de l'association au 17-6-22

424 adhérents (421 au 6-6-21), plus 16 Pass'randos (7 au 6-6-21)

97 nouveaux adhérents (53 au 6-6-21).

105 non-renouvellements (188 au 6-6-21).

X – QUESTIONS DIVERSES

Formation des encadrants : On constate que des formations proposées aux encadrants ne sont pas complètes. La question se pose de savoir comment inciter les encadrants à s'y inscrire. Il arrive aussi qu'il y ait trop de candidats à une session et pas assez à une autre pour une formation payée par l'association.

Sorties de petit niveau : Certains adhérents abandonnent l'association parce qu'ils n'y trouvent pas assez de sorties leur convenant (petit niveau 1). Il serait souhaitable de répondre à ce besoin.

Expérience du rendez-vous à Nousty : La formule, qui a été mise en place à titre expérimental après de nombreuses discussions, ne fonctionne pas.

XI - CALENDRIER

- Dimanche 3 juillet : Rando-café dans le 65
- Mercredi 20 juillet : Tour de France Saint-Gaudens - Peyragudes
- Jeudi 21 juillet : Tour de France Lourdes - Hautacam
- Mercredi 7 septembre : grillades à Bernadaus
- Samedi 10 septembre : Forum des associations à Pau
- Samedi 10 et dimanche 11 septembre : Forum des associations à Tarbes
- Samedi 17 et dimanche 18 septembre : Fête de clôture du centenaire du musée pyrénéen à Lourdes
- Vendredi 23 ou 30 septembre : Réunion des encadrants
- Dimanche 25 septembre : Rando-café dans le 64
- Mardi 27 et mercredi 28 septembre: journées d'échanges avec les Amis du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises
- Samedi 19 novembre : assemblée générale ordinaire

Le prochain conseil d'administration aura lieu lundi 5 septembre 2022 à 19 heures à Pau

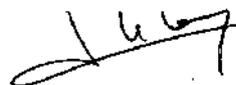
La séance est levée à 21 h 53.

Le président



Hervé LATKOWSKI

La secrétaire générale



Joëlle LE LAY